

**Monsieur le ministre de l'Intérieur**  
Hôtel de Beauvau  
1 Place Beauvau  
75800 Paris

**Madame la ministre de la Culture**  
3 rue de Valois  
75001 Paris

Copie : [pref-secretariat-prefet@loiret.gouv.fr](mailto:pref-secretariat-prefet@loiret.gouv.fr)

*Montargis, le 27 novembre 2021*

**Recours hiérarchique suite à l'inaction  
de la Préfète de la Région Centre Val de Loire pour  
l'inscription à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques  
de la caserne Gudin de Montargis**

Monsieur le ministre de l'Intérieur  
Madame la ministre de la Culture

Conformément aux articles R621 du code du patrimoine, l'association ECM (Engagement Citoyen pour le Montargois) a engagé une demande de protection au titre des monuments historiques sur le site <https://mesdemarches.culture.gouv.fr/> le 9 février 2021 sous le numéro 2021-00000803, pour la caserne Gudin de Montargis.

La CRPA ( Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture ) s'est prononcée le 23 juin 2021 pour l'inscription de la caserne Gudin à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques. Suite à cet avis très positif de la CRPA, Madame la Ministre de la culture a ouvert une instance de classement le 19 août 2021.

Et depuis, nous n'avons pas de nouvelles.

La préfète de la Région Centre Val de Loire, Mme Régine ENGSTRÖM, ne nous a rien communiqué, et ne respecte pas l'article R621-4 du code du patrimoine où il est écrit que madame la préfète a 2 choix : "soit proposer au ministre chargé de la culture une mesure de classement, soit inscrire l'immeuble au titre des monuments historiques. Dans tous les cas, elle informe le demandeur de sa décision". L'ECM n'a rien reçu, même après de multiples relances, depuis le 23 juin 2021.

Nous avons appris par voie de presse, qu'elle s'est déportée vers Benoit LEMAIRE, Secrétaire général de la préfecture du Loiret, en raison d'une situation présumée de conflit d'intérêt. En effet, Mme Régine ENGSTRÖM, a travaillé chez Nexity qui a par ailleurs déposé un permis de construire / démolir sur la caserne Gudin le 11 mai 2020. Cependant, une inscription n'a aucun effet rétroactif sur les permis de construire déposés antérieurement. Son déport pour inscrire la caserne Gudin ne nous semble pas justifié.

La préfecture de la région Centre Val de Loire, tempore de manière disproportionnée la publication de l'arrêté d'inscription de la caserne Gudin, sans pour autant transmettre de demande de classement à la Ministre de la Culture, ce qui lui permettrait de la traiter.

C'est pourquoi nous nous permettons de formaliser par la présente un recours hiérarchique pour vous permettre de vous substituer à la Préfète de la Région Centre Val de Loire en inscrivant dès aujourd'hui la caserne Gudin de Montargis au titre des monuments historiques, faisant ainsi respecter l'article R621-4 du code du patrimoine.

Nous profitons de ce courrier pour vous rappeler que l'instance de classement ouverte par madame la Ministre de la Culture, devait permettre d'ouvrir un temps de réflexion pour l'avenir de ce site. Actuellement, nous n'avons identifié aucun acteur, ni de l'État, ni des collectivités, qui agit en ce sens.

Pourriez-vous nous indiquer qui est en charge de cette réflexion ? Le collectif SauvonsGudin incubé par ECM, œuvre depuis plus d'un an pour trouver un autre avenir à ce site et souhaite être force de propositions dans ce dossier. Nous cherchons donc comment et auprès de qui nous pouvons contribuer de manière constructive à l'avenir de ce patrimoine.

Restant à votre disposition pour de plus amples informations et vous remerciant par avance pour votre action, je vous prie d'agréer, madame la Ministre, monsieur le Ministre mes salutations distinguées.

**Alphonse PROFFIT**  
*Président de l'ECM*  
06 64 23 61 18